



Rapport des commissaires aux comptes au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité d'audit visé à l'article L.821-67 du code de commerce

INFOTEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit visé à l'article L.821-67 du code de commerce d'INFOTEL SA.

En application de l'article L.821-63 du code commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission de certification des comptes de l'entité INFOTEL SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en pages 16 et 17.

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels et les comptes consolidés. Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit, notamment, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de certification des comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit de ces comptes.

Notre audit des comptes annuels et des comptes consolidés n'exonère toutefois ni la direction ni le Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels ou consolidés.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article D.821-198 du code de commerce (H2A et, le cas échéant, AMF et ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins.

Fait à Levallois Perret et Puteaux, le 29 avril 2026

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:
Isabelle Massa
0F6B776F47874AA...
Isabelle Massa
Associée

Constantin Associés

DocuSigned by:
Sébastien Pleynet
2DFB04933DDC464...
Sébastien Pleynet
Associé

SOMMAIRE

RAPPORT	Pages
Points en suspens	4
Déclaration de la direction	5
Nos projets de rapports	6
Rôles respectifs	7
Communication des CAC avec le Comité d'audit	8
Communication des CAC avec le Conseil d'administration	9
Calendrier d'intervention	10
Périmètre de consolidation et critères d'exclusion	11
Seuils de signification	12
Comptes consolidés – Etendue des travaux	13
Approche d'audit – Comptes consolidés / annuels	14
Points clés de l'audit – Comptes consolidés / annuels	16
Autres points importants de l'audit	18
Méthodes d'évaluation [et autres pratiques comptables]	24
Contrôle interne	25
Continuité d'exploitation	28
Dispositions législatives, réglementaires ou statutaires	29
Synthèse des anomalies non comptabilisées – Comptes consolidés / annuels	30

ANNEXES	Pages
Identification des associés d'audit principaux	33
Répartition des travaux entre les CAC	34
Travaux d'audit réalisés en dehors des réseaux des CAC	35
Déclaration annuelle d'indépendance des CAC	36
Système interne de contrôle qualité des cabinets	38
Table de correspondance	39

POINT EN SUSPENS

COMPTES CONSOLIDÉS / COMPTES ANNUELS

- ▶ L'ensemble des documents et explications nécessaires à la formation de notre opinion a été obtenu.
- ▶ Travaux en cours et documents en attente :

Comptes consolidés

- Néant

Comptes annuels

- Néant

DÉCLARATIONS DE LA DIRECTION OBTENUES

- ▶ En tant que responsable de l'établissement des états financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, la direction de INFOTEL nous confirmera notamment les points suivants :

Comptes consolidés

Comptes annuels

- Leur meilleure estimation de la valorisation des instruments financiers liés au contrat d'acquisition d'Altanna selon IFRS 9, et notamment des hypothèses sous-jacentes au calcul
- L'activation des frais de développement est étayée par les prévisions d'activité et de profitabilité qui vous ont été communiquées et qui correspondent aux estimations les meilleures et les plus récentes dont nous avons connaissance.

- ▶ La lettre d'affirmation a été signée par le représentant légal pour les comptes annuels et les comptes consolidés.

NOS PROJETS DE RAPPORT

COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES ANNUELS

COMPTES CONSOLIDES	
OPINION SUR LES COMPTES	<ul style="list-style-type: none"> Nous prévoyons d'émettre une opinion sans réserve ni observation
INDEPENDANCE ET PRESTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Nous vous confirmons la réalisation de notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance applicables.
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	<ul style="list-style-type: none"> Ce sujet ne sera pas évoqué dans notre rapport.
JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT	<ul style="list-style-type: none"> Nous ferons état du point clé de l'audit suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance du chiffre d'affaires au forfait
VERIFICATIONS SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Nous prévoyons de ne pas formuler d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes du rapport de gestion.
FORMAT « ESEF »	<ul style="list-style-type: none"> Nous prévoyons de conclure que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le RFA respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format ESEF

COMPTES ANNUELS	
OPINION SUR LES COMPTES	<ul style="list-style-type: none"> Nous prévoyons d'émettre une opinion sans réserve avec une observation « technique » sur la première application du nouveau plan comptable
INDEPENDANCE ET PRESTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Nous vous confirmons la réalisation de notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance applicables.
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	<ul style="list-style-type: none"> Ce sujet ne sera pas évoqué dans notre rapport.
JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT	<ul style="list-style-type: none"> Nous ferons état du point clé de l'audit suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des titres de participation
VERIFICATIONS SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Nous prévoyons de ne pas formuler d'observation sur la sincérité et la concordance du rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires avec les comptes.
FORMAT « ESEF »	<ul style="list-style-type: none"> Nous prévoyons de conclure que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le RFA respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format ESEF

RÔLES RESPECTIFS

- Avec la réforme de l'audit, le rôle du Comité d'audit a sensiblement évolué. Parallèlement, il appartient désormais aux Commissaires aux comptes d'établir à son attention un rapport exposant les résultats de leurs travaux et couvrant les sujets prévus par l'article 11 du règlement EIP.

la Direction est chargée de :

- L'application des principes et méthodes comptables
- La conception, la mise en œuvre et la supervision des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes et mise en place de mesures de sauvegarde des actifs
- La préparation des comptes annuels et consolidés établis de manière régulière et sincère pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société et du groupe
- La préparation des comptes semestriels établis conformément à la norme IAS 34

Le Comité d'audit suit :

- Le processus d'élaboration de l'information financière
- L'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- La réalisation de la mission des CAC
- L'indépendance des CAC :
 - Respect des conditions d'indépendance
 - Approbation des services autres que la certification des comptes
 - Recommandation sur leur désignation

Les CAC communiquent au Comité d'audit :

- Leur approche et l'organisation de l'audit
- Les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- Les éléments significatifs identifiés au cours de l'audit, importants pour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- Les autres points importants pour le Comité d'audit dans le cadre de ses fonctions

COMMUNICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AVEC LE COMITÉ D'AUDIT

- ▶ Le comité d'audit s'est réuni 2 fois au titre de l'exercice 2025 en présence des commissaires aux comptes. Nous avons abordé les sujets suivants :



COMMUNICATION DES COMMISSAIRES AUX OMPTES AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois au titre de l'exercice 2025 en présence des commissaires aux comptes. Nous avons abordé les sujets suivants :

24
septembre
2025

- Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels et arrêté des comptes semestriels

18 mars
2026

- Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés et arrêté des comptes annuels et consolidés

CALENDRIER D'INTERVENTION

Contrôle interne et systèmes d'information



Mise à jour continue du risque d'anomalies significatives et anticipation des sujets

- Examen limité des comptes semestriels au 30 juin 2025
- Comité d'audit le 25 septembre 2025

- Mise à jour de l'évaluation des risques d'anomalies significatives et du plan d'audit détaillé
- Travaux sur le contrôle interne
- Réunion de synthèse sur le contrôle interne et les systèmes d'information le 26 février 2026

- Réunions de préparation de la clôture sur les principales options et estimations
- Travaux sur la préclôture au 30 septembre 2025
- Audit des comptes consolidés et annuels en France et dans les filiales significatives du groupe
- Réunion de synthèse le 26 février 2026

- Comité d'audit le 18 mars 2026
- Conseil d'administration le 29 avril 2026
- Diligences spécifiques et préparation des rapports
- Assemblée générale le 27 mai 2026

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET CRITÈRES D'EXCLUSION

- Le périmètre de consolidation est détaillé en note 3 du projet de comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Entité	Devise	31-décembre-2025			31-décembre-2024		
		Méthode de consolidation	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	% intérêt	% contrôle
Infotel SA	EUR	Mère			Mère		
Infotel Conseil	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Coach'Is	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
OAIO	EUR	IG	91%	91%	IG	91%	91%
Insoft Infotel Software	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel Monaco	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel Corporation	USD	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel UK	GBP	IG	51%	51%	IG	51%	51%
Infotel IT Consulting	INR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel Canada	CAD	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Adaming Maroc	MAD	IG	65%	65%	IG	65%	65%
Altanna	EUR	MEE	30%	30%	MEE	30%	30%
SP Consulting	EUR	IG	100%	100%			

- En raison du caractère non significatif des flux, Webtech for India, en cours de liquidation au 31/12/2025 a été exclue du périmètre

SEUILS DE SIGNIFICATION

- ▶ La formulation, par le commissaire aux comptes, de son opinion sur les comptes nécessite qu'il obtienne l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d'« assurance raisonnable ».
 - ▶ Afin d'apprécier le caractère significatif, le commissaire aux comptes considère non seulement le montant des anomalies mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Il fixe un seuil de signification qui lui permet de planifier et réaliser son audit et d'évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de son audit et, le cas échéant, d'évaluer l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.
 - ▶ Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.
 - ▶ La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel des commissaires aux comptes. Il est déterminé lors de la phase de planification de la mission et revu si nécessaire au cours de la mission.
 - ▶ Dans le contexte du co-commissariat, une concertation au sein du collège de commissaires aux comptes a permis de fixer le seuil de signification, au niveau des comptes pris dans leur ensemble.
- Seuils de signification au niveau des comptes pris dans leur ensemble
 - Comptes consolidés : 2 353 k€ (agrégat de référence chiffre d'affaires)
 - Comptes annuels : 1 820 k€ (agrégat de référence résultat courant avant impôt)

COMPTES CONSOLIDÉS

ETENDUE DES TRAVAUX

- ▶ L'étendue des travaux est définie à partir d'une analyse des risques identifiés au niveau du groupe. Les éléments pris en compte incluent des critères quantitatifs (contribution aux comptes consolidés des entités comprises dans le périmètre de consolidation) et qualitatifs (risques que peuvent présenter individuellement certaines entités consolidées). Une analyse complémentaire a été menée sur les autres entités afin de vérifier qu'elles ne présentent pas d'autres risques. Lorsque cela était nécessaire, nous avons inclus certaines de ces filiales dans notre périmètre d'audit.
- ▶ La nature des travaux réalisés sur les différentes entités s'articule comme suit :

Composant en audit complet	
INFOTEL SA	
INFOTEL CONSEIL	
OAIO	
Composant en scope spécifique	Comptes ou groupe de comptes concernés
COACH'IS	Trésorerie
ADAMING MAROC	Charges de personnel
INFOTEL MONACO	Clients et comptes rattachés
	Trésorerie
	Chiffre d'affaires
INFOTEL UK	Charges de personnel
	Capitaux propres
	Dettes financières
	Chiffre d'affaires
	AACE
	Charges financières

En millions d'€	Chiffre d'affaires	R. Operationnel	AACE	Paie	Clients	Trésorerie
Full scope	277	23	116	119	67	34
Scope spécifique	14	0	3	9	1	2
Entités non scopées	4	3	2	4	2	4
Total consolidé	294	26	121	132	70	39
Taux de couverture	99%	88%	98%	97%	97%	91%

Les travaux sur les sociétés OAIO et Coach'IS ont été effectués par Forvis Mazars et ceux de la société Infotel Monaco par **KPMG Monaco**

Les autres entités n'ont pas nommé d'auditeurs légaux, des travaux ont donc été réalisés par l'équipe d'audit des comptes consolidés.

Aucune transaction inhabituelle ou anormale et anomalie significative n'a été identifiée lors de la mise en œuvre de ces procédures.

APPROCHE D'AUDIT

COMPTES CONSOLIDÉS

- Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'approche d'audit retenue sur les principaux postes de bilan dans les comptes consolidés d'Infotel au 31 décembre 2025. Aucune évolution significative de l'approche d'audit par rapport à l'an passé n'est à mentionner :

	Tests de procédures	Contrôles de substance	Points clés de l'audit envisagés	N° de page
COMPTES SIGNIFICATIFS / RISQUES D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES				
Chiffre d'affaires forfait	NON	OUI	OUI	16
Chiffre d'affaires régie	NON	OUI	NON	
Evaluation des Droits d'utilisation et dettes locatives (IFRS 16)	NON	OUI	NON	
Evaluation des actifs Incorp. et Corp. (IAS 36 & IAS 38)	NON	OUI	NON	
Sous-traitance	NON	OUI	NON	
Autres Charges d'exploitation et dettes fournisseurs	NON	OUI	NON	
Charges de personnel et dettes sociales	NON	OUI	NON	
Evaluation des provisions pour Risques et Charges (IAS 37 & IAS 19)	NON	OUI	NON	
Trésorerie	NON	OUI	NON	
Variation des capitaux propres	NON	OUI	NON	
Engagements hors bilan	NON	OUI	NON	

Tests de procédures : revue de procédures et de contrôle interne et du design des contrôles et réalisation de tests d'efficacité opérationnelle

Contrôles de substance : ensemble des procédures analytiques et de contrôles sur pièce visant à obtenir des éléments probants

APPROCHE D'AUDIT COMPTES ANNUELS

- Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'approche d'audit retenue sur les principaux postes de bilan dans les comptes annuels de INFOTEL SA au 31 décembre 2025. Aucune évolution significative de l'approche d'audit par rapport à l'an passé n'est à mentionner.

	Tests de procédures	Contrôles de substance	Points clés de l'audit envisagés	N° de page
COMPTES SIGNIFICATIFS / RISQUES D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES				
Chiffre d'affaires	NON	OUI	NON	
Evaluation des titres de participation	NON	OUI	OUI	17
Trésorerie	NON	OUI	NON	
Evaluation des provisions pour risques et charges	NON	OUI	NON	
Charges d'exploitation et dettes fournisseurs	NON	OUI	NON	
Charges de personnel	NON	OUI	NON	
Capitaux propres	NON	OUI	NON	
Engagements hors bilan	NON	OUI	NON	

Tests de procédures : revue de procédures et de contrôle interne et du design des contrôles et réalisation de tests d'efficacité opérationnelle

Contrôles de substance : ensemble des procédures analytiques et de contrôles sur pièce visant à obtenir des éléments probants

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

COMPTES CONSOLIDÉS

► Evaluation du chiffre d'affaires – contrats au forfait

Risques identifiés et principaux jugements

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se caractérisent par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai.

Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires au forfait.

Nous avons sélectionné un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement, pour lesquels :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous avons obtenu les éléments justificatifs de niveaux de production enregistrés dans l'application de suivi opérationnel ;
- Nous nous sommes entretenus avec les responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge ;

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

COMPTES ANNUELS – INFOTEL SA

► Evaluation des titres de participation

Risques identifiés et principaux jugements

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent l'un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2025 et s'élèvent à 15 millions d'euros hors actions propres soit 29% du total bilan d'Infotel. La détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre approche d'audit

Nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- vérifier que les titres de participation acquis sur la période sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires établis par la Direction générale ;
- revoir, avec l'appui de nos experts, les taux d'actualisation retenus par la société ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » et « Immobilisations financières » de la note « 3. Notes annexes sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE L'AUDIT – Comptes consolidés

► Engagements d'achat de titres ALTANNA

Rappel du contexte:

- Infotel SA, a acquis, le 27 juin 2024, 30% de la société ALTANNA pour un prix définitif de 698k€. L'acte de cession comporte également:
 - un engagement croisé d'achat par Infotel SA et de vente par les associés majoritaires d'une part complémentaire de 21% du capital sur le premier trimestre 2028 permettant à Infotel SA d'obtenir la majorité;
 - Une promesse de liquidité des titres des cédants à 10 ans=> promesse d'achat du reste des titres par Infotel SA
- L'engagement croisé portant sur 21% de titres à acquérir au premier trimestre 2028 ainsi que l'engagement de liquidité à 10 ans répondent à la définition de dérivés à comptabiliser en instrument financier selon IFRS 9. Ces valeurs avaient été considérées comme nulles au 31/12/2024 compte tenu de la faible antériorité de l'acquisition.

Au 31 décembre 2025:

La valorisation du dérivé est à effectuer à chaque arrêté par la direction financière .

Cette valorisation correspond à la différence entre le prix contractuel (soit 7 fois le REX projeté à la date d'exercice) et la juste valeur/ le prix de marché à la date d'exercice.

La juste valeur est à apprécier principalement en fonction

- des évolutions des comparables de marché, ,[a priori tendances baissières du marché]
- et de la sous ou surperformance d'Altanna par rapport au marché pour se situer par rapport aux fourchettes de multiples

Nous avons obtenu la documentation nécessaire sur les hypothèses de valorisation de ces engagements, dont la valeur a été considérée comme non significative.

Nous n'avons pas détecté d'incohérence ou anomalie lors de la revue de cette documentation

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE L'AUDIT – Comptes consolidés

► Engagements d'achat de titres ADAMING MAROC

Rappel du contexte:

- Acquisition le 5 mai 2023 de 65% du capital de la société Groupe Adaming Maroc.
- Signature d'un pacte d'associés avec une promesse croisée d'achat/vente des 35% de titres restant à compter du 1^{er} avril 2030 ou à compter de la cessation des fonctions du co-gérant Fawzi OUARETH

Au 31 décembre 2025:

- La condition de cessation des fonctions du co-gérant étant remplie au 31/12/2025
- Nous comprenons qu'une proposition de rachat d'un montant inférieur a été formulée.
- En l'absence d'accord formel, le montant de provision pour complément de prix a été comptabilisée pour un montant de 1515k€ correspondant à l'application de la formule définie dans le pacte d'associé aux données financières en date du 31 décembre 2025.
- Nous considérons cette position comme prudente et n'avons pas d'observation à formuler sur l'évaluation de cette provision
- Compte tenu de la réalisation de la condition d'application de l'engagement d'achat et conformément à nos recommandations, la provision a été reclassée en passif courant

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE L'AUDIT- Comptes annuels et consolidés

► Royalties IBM

Contexte

- La société infotel SA est en partenariat pour la vente de logiciels à l'international
- La rémunération d'Infotel SA correspond à un pourcentage des ventes, réglé par IBM trimestriellement.
- Infotel SA n'a pas de visibilité sur le montant des ventes d'IBM donnant droit aux royalties avant de recevoir un relevé de vente de la part d'IBM, 2 mois après chaque trimestre, ainsi que le règlement
- Lors de la clôture annuelle les royalties correspondant au 4^{ème} trimestre sont comptabilisées en FAE selon une estimation. Le montant provisionné correspond au plus faible montant de royalties perçus au cours des 4 derniers trimestres. Cette méthode est jugée prudente mais peut conduire à un écart entre le chiffre d'affaires réel et le chiffre d'affaires estimé.

Au 31/12/2025

- Le montant des royalties IBM comptabilisé sur 2025 s'élève à 4,2 m€ dont un montant estimé pour le 4^e trimestre de 1,1m€ (=T3 2025)
- Nous avons obtenu les relevés IBM des trois premiers trimestres de l'année 2025. Aucune anomalie n'a été détectée.
- Nous avons constaté que la méthode d'estimation du T4 est identique aux années antérieures

➤ **Suite à la réception du relevé définitif de royalties IBM pour le T4 2025, l'ajustement non comptabilisé s'élève à un impact à la hausse du chiffre d'affaires de 615k€**

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE L'AUDIT- Comptes consolidés

► Acquisition W@btech for India

Contexte

- Signature par Infotel UK d'un engagement croisé (Put and call option) sur les titres de l'entité Webtech IND Ltd en août 2022 dans le cadre de l'acquisition de 99,99% des titres de Smurk IT .
- La société Webtech IND Ltd avait été constituée avec pour objectif le partage des risques avec le cédant de Smurk IT. Son unique revenu est constitué de la facturation à Infotel UK d'une part de la marge réalisée sur l'activité de Smurk IT.
- Lors de cette opération, compte tenu de la substance économique de Webtech IND Ltd et de la formule de calcul du prix (sur base de l'EBITDA Smurk IT+ Webtech), l'engagement croisé avait été considéré et comptabilisé comme un complément de prix avec pour contrepartie un écart d'acquisition d'un montant de 1 083k€.
- Le 5 août 2025, à la suite de l'exercice de son option par Smurk INC Limited, Infotel UK a acquis les titres de Webtech IND Limited pour un montant de 6,6 m€ dont 4m€ financés par emprunt auprès de Infotel SA.

Traitement comptable de l'acquisition

- Au 30 juin 2025, un montant complémentaire de 5,1 m€ avait été comptabilisé en tant que provision complément de prix avec un **impact en résultat financier de -5,1 m€ sur la période** (différence entre la provision au 31/12/2024 et le prix effectivement payé).
- Pour rappel, conformément à la norme IFRS 3:
 - Il n'est possible de réévaluer le goodwill que jusqu'à la fin de l'exercice suivant celui de l'acquisition (2022);
 - Tout écart entre le prix finalement payé sur un complément de prix et la provision initiale doit être comptabilisée par compte de résultat

Au deuxième semestre 2025, un montant total de 6,6m€ a donc été décaissé et la provision a été reprise. L'impact a été pris au niveau des comptes consolidés.

Intégration au périmètre consolidé

- Liquidation de l'entité W@btech for India en cours au 31/12/2025.
- La société n'a pas été entrée dans le périmètre, compte tenu du caractère non significatif des flux sur l'exercice (impact des écritures intragroupe +41k€)

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE L'AUDIT

► Norme IFRS16

Contexte

- Pour mémoire La norme IFRS 16 préconise la comptabilisation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.
- Aucune modification significative de la réglementation n'a eu lieu sur la période révisée.

Au 31 décembre 2025

- Nos diligences ont principalement porté sur la revue des nouveaux contrats et des retraitements afférents.
- Nos principales remarques sont les suivantes
 - Les données financières liées aux contrats des sociétés étrangères devraient être converties au taux de clôture pour l'intégralité des retraitements (A nouveaux et mouvements de l'exercice) => **impact non significatif**
 - Nous recommandons de revisiter la durée restant à courir en amont de la fin de la période retenue pour le retraitement IFRS 16
 - Les loyers ont fait l'objet d'une mise à jour partielle des contrats, principalement faite pour l'IDF, les efforts doivent être poursuivis pour la clôture 2026
 - Nous constatons 1M€ de charges locatives (ne correspondant pas aux loyers)

non extournées, dont :

- 0,7M€ pour Infotel SA
- 0,2M€ pour Infotel Conseil
- Pas d'ajustement remonté au 31/12/2025

En K€	VNC	Dettes financières	Loyers extourné	Dotation aux amortissements	Charge financière	Impact Résultat net avant IS
Infotel SA	6 576	7 659	-1 884	1 547	175	-162
Infotel Conseil	14 136	14 986	-5 648	4 981	516	-150
Autres	1 009	1 059	-420	385	32	-3
Total au 31.12.2025	21 721	23 704	-7 952	6 914	723	-315
Total au 31.12.2024	24 456	26 765				

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE L'AUDIT

► Actions propres

Contexte

- Un programme de rachat d'actions pour 2M€ a été initié au 12 décembre 2024.
- Un nouveau programme a été validé en AG du 27 mai 2025 (durée de validité de 18 mois). Il implique une limite de prix de 120€ ainsi qu'un nombre d'actions maximal à racheter de 698 535 actions soit un montant maximum de 83,8 M€.

Au 31 décembre 2025

- 135 498 actions, pour une valeur totale de 5,6 M€, ont été acquises sur 2025.
- Au 31.12.2025, Infotel détient 142 596 actions.
- Conformément à la réglementation en vigueur, ces actions propres ont été retraitées des capitaux propres.

► Actions gratuites

Au 31.12.2025 :

- Un plan d'attribution d'actions gratuites ordinaires pour certains salariés d'Infotel a été mis en place en janvier 2025 suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022
- 49 015 actions nouvelles gratuites ordinaires ont été émises sur décision du CA du 31 janvier 2025
- Sur la base des préconisations de la norme IFRS 2 (avantages au personnel) et des conditions de marché au 31 janvier 2025, le modèle de Black & Scholes a été retenu pour l'évaluation de la juste valeur unitaire (37,40€) des actions gratuites avant prise en compte de la décote d'incessibilité (5%).
- La juste valeur des actions attribuées et du forfait social ont fait l'objet d'une revue. Celle-ci n'appelle pas de remarque significative
- Nouveau plan d'AGA décidé en 2026, à mentionner en événements postérieurs à la clôture dans l'annexe

Estimations et évaluations de la direction

Comme indiqué dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires », « Ecart d'acquisition » et « Avantages du personnel » de l'annexe des projets de comptes annuels et consolidés, dans le cadre de la clôture, la direction de votre société a mis en œuvre des méthodes d'estimation et évaluation nécessitant, le cas échéant, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ou fait appel à des jugements, parmi lesquels les points suivants :

- ▶ Le chiffre d'affaires et le résultat des **prestations de services au « Forfait » / avec engagement de résultat** sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat. Le montant comptabilisé à chaque arrêté de compte est obtenu par différence entre le budget estimé par la société et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée.
- ▶ Le chiffre d'affaires inclut des **royalties IBM** dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres.
- ▶ **L'évaluation des écarts d'acquisition** est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'usage d'une UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) reposant sur des flux de trésorerie issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années à venir.
- ▶ Les immobilisations incorporelles, notamment **les frais de développement** des logiciels sont immobilisés si les six conditions requises sont réunies. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.
- ▶ **Les titres de participation** sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.
- ▶ **Avantages du personnel** : Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.
- ▶ Evaluations des **instruments financiers et dérivés** liés aux engagements d'acquisitions de titres.

Il n'y a pas eu de changement d'évaluation significatif sur l'exercice.

CONTRÔLE INTERNE

- ▶ La nature et l'étendue des travaux que nous avons effectués sur le contrôle interne ont été déterminés en fonction des travaux que nous avons estimé nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes. Ils n'avaient pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société et nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne.
- ▶ Nous n'avons pas relevé de déficiences majeures dans le système de contrôle interne comptable et financier de la société. Toutefois, un certain nombre de faiblesses significatives de contrôle interne ont été identifiées. (Se reporter au slide 27).
 - ▶ La formalisation de ces procédures écrites (notamment la description et la documentation des contrôles) doit être renforcée afin que nous puissions les exploiter et ainsi nous appuyer sur le contrôle interne dans le cadre de nos travaux d'audit ; l'objectif étant de limiter les tests substantifs.
 - ▶ Nous rappelons que la poursuite des efforts d'amélioration et de documentation du contrôle interne concourent à la fiabilisation des informations financières et réglementaires qui sont présentées par l'entreprise aux tiers et aux actionnaires.
- ▶ Nous n'avons pas relevé toutes les faiblesses éventuelles qu'une étude plus approfondie du contrôle interne permettrait d'identifier.

Conclusion sur notre approche d'audit :

- ▶ Les observations relevées sur les examens ciblés de l'environnement ne nous ont pas permis en l'état de la formalisation par le groupe des process de mettre en place une approche s'appuyant sur le dispositif de contrôle interne et ont nécessité le déploiement d'une approche substantive dans le cadre de l'audit des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- ▶ Il est donc nécessaire pour Infotel de continuer ses efforts dans l'homogénéisation, la formalisation et la conservation des contrôles mis en œuvre tout au long de l'année.

Travaux réalisés



Processus / travaux transverses	Travaux d'intérim	Travaux au final
Ventes / clients	Mise à jour du descriptif de la procédure Test de cheminement D&I sur les contrôles clés Tests sur certains contrôles clés	Tests substantifs* Circularisation des clients
Achats/ fournisseurs	Mise à jour du descriptif de la procédure Test de cheminement	Tests substantifs*
Trésorerie	Mise à jour du descriptif de la procédure Test de cheminement	Tests substantifs* Circularisation des banques
Paie	Mise à jour du descriptif de la procédure Test de cheminement	Tests substantifs*
Sous-traitance	Mise à jour du descriptif de la procédure Test de cheminement	Tests substantifs* Examen de validation analytique
Processus de clôture	Mise à jour du descriptif de la procédure Test de cheminement	Tests substantifs* (test sur les écritures de journal) Circularisation des avocats
Fraude	Entretien avec le DAF, des dirigeants et les responsables de la gouvernance	
Parties liées	Obtention de la liste des parties liées Entretien sur la procédure d'identification des parties liées	Tests substantifs*
Lois et règlements	Entretien DAF	

* Les tests substantifs ont été ajustés, et les programmes de travail détaillés établis, après prise en compte des conclusions sur le contrôle interne

CONTRÔLE INTERNE

► Axes de progrès identifiés

	Axes de progrès identifiés	Actions correctives de la direction	Mise en place OUI / NON ?	Commentaires
Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> Processus général non uniformisé et non formalisé Contrôles des constructions budgétaires non uniformes et non formalisés Contrôle systématique sur les CRA et TJM entrés dans Syges non formalisé Absence de procédure systématique et formalisée sur les bonus/malus comptabilisés (forfait) 	Processus et actions de contrôle interne à concevoir par l'entité sur ces sujets	NON	Procédures d'audit compensatoires mises en place pour l'exercice 2025
Royalties IBM	<ul style="list-style-type: none"> Absence de contrôle (droit d'audit contractuel) sur les montants de Royalties IBM 		NON	Relevés IBM obtenus avant l'arrêté des comptes
Processus de clôture des comptes	<ul style="list-style-type: none"> Absence de procédures écrites de remontée de liasse et instructions de clôture Absence de procédures écrites de recensement et évaluation des engagements Absence de politique de prix de transfert 	Mise en place d'une procédure de consolidation, de recensement des engagements et politique de prix de transfert	NON En cours	Procédures d'audit compensatoires mises en place
Parties liées	<ul style="list-style-type: none"> Absence de procédure d'identification des parties liées et transactions associées ainsi que du recensement des conventions écrites 	Mise en place d'une procédure de recensement des parties liées et transaction. Formalisation des conventions	OUI	Procédures d'audit compensatoires mises en place

Les conclusions de nos travaux IT ont été communiquées séparément auprès de DSI. Aucune déficience ayant un impact majeur sur notre approche d'audit n'a été identifiée.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- ▶ La direction n'a pas identifié de points relatifs à la continuité d'exploitation qui nécessiterait d'être mentionné dans l'annexe.
- ▶ Nos travaux ne conduisent pas à porter d'informations complémentaires à votre connaissance.
- ▶ La mission de certification des comptes ne consiste toutefois pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la personne ou de l'entité contrôlée (art. L.821-55 du code de commerce).

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES OU STATUTAIRES

- ▶ Dans le cadre de notre audit, nous avons pris en considération le risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non-respect éventuel de textes légaux et réglementaires.
- ▶ Nos travaux n'avaient pas pour but de contrôler la correcte application, par la société et les entités incluses dans son périmètre de consolidation, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.
- ▶ Pour permettre au Comité d'audit de réaliser sa mission, il nous appartient de vous communiquer, au même titre qu'au conseil d'administration, les manquements par rapport aux obligations légales, réglementaires et statutaires que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ou dont nous avons été avisés, sans avoir à rechercher l'existence de ces manquements. Il nous appartient également de signaler à la plus prochaine assemblée générale les irrégularités que nous aurions relevées au cours de notre mission.
- ▶ Nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance de cas importants de non-respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires que nous avons jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches.

SYNTHÈSE DES ANOMALIES NON CORRIGÉES

COMPTES CONSOLIDÉS

► Notre audit nous a conduit à identifier à date les anomalies non corrigées suivantes :

Synthèse des anomalies (Débit) / Crédit	Rappel des incidences sur les capitaux propres à l'ouverture *	Incidences sur le compte de résultat de l'exercice	Incidences sur les capitaux propres à la clôture
	A	B	C = A + B
Anomalies de la période :	0,0	615,0	615,0
Estimation facture à établir royalties IBM 4 ^e trimestre 2025		615,0	615,0
Suivi des ajustements relatifs aux exercices antérieurs :	757,0	-757,0	0,0
Estimation facture à établir royalties IBM 4 ^e trimestre 2024	465,0	-465,0	0,0
Erreur de calcul complément de prix Smurk IT	292,0	-292,0	0,0
Total des anomalies non comptabilisées (avant impôts)	757,0	-142,0	615,0
Effet d'impôts sur les anomalies non comptabilisées	-195,3	36,6	-158,7
Total des anomalies non comptabilisées (après impôts)	561,7	-105,4	456,3

* au titre des anomalies non comptabilisées sur exercices antérieurs

► Ces anomalies seront mentionnées en annexe de la lettre d'affirmation aux comptes consolidés.

SYNTHÈSE DES ANOMALIES NON CORRIGÉES

COMPTES ANNUELS

► Notre audit nous a conduit à identifier à date les anomalies non corrigées suivantes :

Synthèse des anomalies (Débit) / Crédit	Rappel des incidences sur les capitaux propres à l'ouverture *	Incidences sur le compte de résultat de l'exercice	Incidences sur les capitaux propres à la clôture
	A	B	C = A + BC
Anomalies de la période :	0,0	615,0	615,0
Estimation facture à établir royalties IBM 4è trimestre 2025		615,0	615,0
Suivi des ajustements relatifs aux exercices antérieurs :	465,0	-465,0	0,0
Estimation facture à établir royalties IBM 4è trimestre 2024	465,0	-465,0	0,0
Total des anomalies non comptabilisées (avant impôts)	465,0	150,0	615,0
Effet d'impôts sur les anomalies non comptabilisées	-120,0	-38,7	-158,7
Total des anomalies non comptabilisées (après impôts)	345,0	111,3	456,3

* au titre des anomalies non comptabilisées sur exercices antérieurs

► Ces anomalies seront mentionnées en annexe de la lettre d'affirmation aux comptes annuels.

ANNEXES

IDENTIFICATION DES ASSOCIÉS D'AUDIT PRINCIPAUX

- Au cours de l'exercice 2025, les associés suivants ont été les associés d'audit principaux dans le cadre de l'audit des comptes annuels et consolidés de INFOTEL SA:

Associés signataires	Forvis Mazars	Constantin Associés
INFOTEL SA	<ul style="list-style-type: none">Isabelle MASSA	<ul style="list-style-type: none">Sébastien PLEYNET
INFOTEL CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">Isabelle MASSA	<ul style="list-style-type: none">Sébastien PLEYNET
OAIO	<ul style="list-style-type: none">Isabelle MASSA	
COACH'IS	<ul style="list-style-type: none">Isabelle MASSA	

RÉPARTITION DES TRAVAUX ENTRE LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Infotel SA

	Constantin Associés	FORVIS MAZARS
Immobilisations corporelles	✓	
Immobilisations Incorp.		✓
Immobilisations Financières / titres de participation		✓
Ventes / Clients		✓
Personnel / Dettes Sociales	✓	
Impôts et taxes / Dettes Fiscales (hors IS)	✓	
IS - Dette IS	✓	
CIR		✓
Achats / Fournisseurs	✓	
Trésorerie		✓
Capitaux propres	✓	
Provisions pour risques et charges	✓	
Indemnités de départ en retraite	✓	
Autres comptes	✓	✓
Contrôle de l'annexe et documents juridiques	✓	✓
Préparation des rapports / Lettre d'affirmation	✓	✓
Préparation de la mission	✓	✓
Revue des comptes semestriels 30 juin	✓	✓
Revue des procédures de contrôle interne	✓	✓

Consolidation

Travaux de Consolidation	Constantin Associés	FORVIS MAZARS
Périmètre	✓	✓
Test d'impairment / GW		✓
Impôts différés, IAS 12	✓	
Retraitement Indemnités de départ en retraite IAS 19	✓	
Dettes IFRS 16	✓	
TFT (hors IFRS 16)		✓
Acquisitions et Dette de rachat des minoritaires		✓
Intragroupe		✓
Remontées des sociaux et écart de conversion		✓
Attribution actions gratuites (IFRS 2)	✓	
Variation des capitaux propres / intérêts minoritaires	✓	✓
Revue des autres filiales	✓	✓
Annexe consolidée	✓	✓
Elaboration des rapports	✓	✓
Revue des procédures de contrôle interne	✓	✓
Contrôle du document de référence	✓	✓
ESEF	✓	✓

TRAVAUX D'AUDIT RÉALISÉS EN DEHORS DES RÉSEAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Les travaux d'audit réalisés en dehors des commissaires aux comptes d'INFOTEL ou de leurs réseaux sont les suivants

Nom du cabinet (personne physique / morale)	Pays concerné	Filiales concernées	Travaux d'audit
KPMG Monaco	Monaco	Infotel Monaco	<ul style="list-style-type: none">• Chiffre d'affaires et créances clients<ul style="list-style-type: none">• Trésorerie• Charges de personnel

DÉCLARATION ANNUELLE D'INDÉPENDANCE DE FORVIS MAZARS

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Madame la présidente du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.821-63 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que Forvis Mazars SA appartient à l'organisation internationale Forvis Mazars Group SC, membre indépendant du réseau international Forvis Mazars Global⁽¹⁾.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. Forvis Mazars SA, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers intervenant sur la certification des comptes de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

⁽¹⁾ Forvis Mazars est le nom de marque du réseau Forvis Mazars Global (Forvis Mazars Global Limited) et de ses deux membres indépendants : Forvis Mazars, LLP aux Etats-Unis et Forvis Mazars Group SC, un partenariat international intégré. Forvis Mazars SA appartient à Forvis Mazars Group SC.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct une page distincte du présent rapport l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.821-4 du code de commerce détaillant les missions et prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:
Isabelle MASSA
0F6B776F47874AA...
Isabelle MASSA
Associée

DÉCLARATION ANNUELLE D'INDÉPENDANCE DU CABINET CONSTANTIN ASSOCIES

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame la présidente du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.821-63 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que Constantin Associés est membre du réseau Deloitte & Associés.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. Constantin Associés, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur la certification des comptes de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct une page distincte du présent rapport l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.821-4 du code de commerce détaillant les missions et prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

Constantin Associés

DocuSigned by:

Sébastien Pleynet

2DFB04933DDC464...

Sébastien Pleynet
Associé

SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ DES CABINETS

- ▶ La description du système interne de contrôle qualité de FORVIS MAZARS et la déclaration de son organe de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement sont présentées dans le Rapport de transparence disponible sur son site internet [Rapports de transparence de Forvis Mazars - Forvis Mazars - France](#).
- ▶ La description du système interne de contrôle qualité de Deloitte et la déclaration de son organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement sont présentées dans le Rapport de transparence disponible sur son site internet [Rapport de transparence | Deloitte France](#).

TABLE DE CORRESPONDANCE

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. a) Déclarations d'indépendance des cabinets FORVIS MAZARS et Deloitte	36 & 37
Article 11 2. b) Identification de chaque associé d'audit principal ayant pris part au contrôle	
Article 11 2. c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	
Article 11 2. d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le comité d'audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	
Article 11 2. e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	
Article 11 2. f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	
Article 11 2. g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	
Article 11 2. h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	
Article 11 2. i) Indication et explication des appréciations relatives à des événements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien... dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	
Article 11 2. j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la direction a remédié ou non à la faiblesse en question	
Article 11 2. k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches	
Article 11 2. l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	
Article 11 2. m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	

TABLE DE CORRESPONDANCE

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	
Article 11 2. o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés	
Article 11 2. p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit, problèmes significatifs découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la direction, tout autre problème découlant de l'audit qui selon le jugement professionnel de l'auditeur est important-pour la supervision du processus d'information financière	
Article 11 3. Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	
Article 5 3. b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du cabinet FORVIS MAZARS et le réseau du cabinet Constantin Associés	